



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 148 • NUMÉRO 034 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 23 mars 2016

—
Présidence de l'honorable Geoff Regan

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 mars 2016

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

● (1405)

[Traduction]

JIM HILLYER

L'hon. Rona Ambrose (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, c'est une bien triste journée pour notre famille conservatrice et notre famille parlementaire.

Notre collègue et ami Jim Hillyer est décédé très subitement ce matin. Je vous remercie de votre gentillesse ce matin, monsieur le Président.

Tous ceux d'entre nous qui ont connu Jim et qui ont travaillé étroitement avec lui ont été bouleversés d'apprendre cette nouvelle. Jim était un ami. D'abord et avant tout, nos pensées et nos prières accompagnent sa famille, sa femme, Livi, et ses enfants, qui portent les prénoms formidables de London, Taylor, Asia et Nation. J'ai parlé à Livi ce matin; elle m'a demandé de vous remercier tous de votre gentillesse.

[Français]

Jim était un membre précieux de notre équipe conservatrice. Il était un défenseur passionné de ceux qu'il représentait.

Je veux offrir nos plus sincères condoléances à la conjointe de Jim, Livi, et à ses quatre enfants alors qu'ils traversent cette perte douloureuse.

[Traduction]

Je tenais à ce que ces mots soient dans mon allocution parce que Jim parlait très bien français et il en était fier.

Aujourd'hui, sa famille est au coeur des pensées de tous les députés. Bien des députés m'ont parlé de lui; nous avons tous reçu des bons mots, en fait, et je tiens à remercier les députés de leur gentillesse.

Il faut que les Canadiens sachent que Jim était très fier de représenter les gens de Medicine Hat—Cardston—Warner et ceux de la circonscription de Lethbrige, auparavant, lorsqu'il a été élu pour la première fois, en 2011. Il avait rêvé toute sa vie d'occuper les fonctions de député.

Avant d'être élu, Jim était un entrepreneur. Comme bien des gens de l'Ouest, il était très fier de gagner sa vie dans le secteur des ressources naturelles.

On voyait tout de suite qu'il connaissait la réalité des travailleurs ordinaires et qu'il éprouvait beaucoup d'empathie pour eux, et cela, il a su en faire profiter le Parlement.

On parlait à Jim comme on parle à un voisin. Il était évident qu'il adorait sa vie, son épouse, ses concitoyens et son travail.

Il était très ouvert, très honnête et très humble et il aimait faire rire avec ses pitreries. C'était une personne facile d'accès que les gens étaient fiers d'avoir pour député. Il prenait ses fonctions très au sérieux.

Je le répète, il aimait faire rire avec ses pitreries. Il a dit quelque chose d'amusant dans les médias récemment. Il venait du Sud de l'Alberta, ce qui en dit long sur lui. Il parlait de Donald Trump. Quand on lui a demandé ce qu'il en pensait, il a répondu: « On est un peu *redneck* ici, mais pas tant que ça ». Il avait un bon sens de l'humour.

Il était drôle, mais c'était aussi un combattant. Il y en a peut-être beaucoup ici qui ignorent qu'il a vaincu la leucémie et qu'il cherchait à aider les autres en étant porte-parole de la Société canadienne du cancer.

Nous sommes nombreux à savoir qu'il a eu un très grave accident de ski qui l'a obligé à se déplacer en scooter parce qu'il s'était infligé une blessure sérieuse à la jambe. Il utilisait le genre de petit véhicule dont se servent les personnes âgées. Comme il n'avait que 41 ans, on le taquinait beaucoup à ce sujet.

D'ailleurs, Franchi, un agent de sécurité de la Chambre, m'a dit ce matin que le souvenir qu'il garde de Jim, c'est qu'il le menaçait constamment de lui donner une contravention pour excès de vitesse avec son scooter.

Jim attachait beaucoup d'importance à de nombreux dossiers. Ici, à Ottawa, il s'est battu pour le renforcement du système judiciaire, il a parrainé des mesures législatives sévères à l'endroit des criminels et il avait vraiment à coeur d'assurer la sécurité de ses concitoyens et le respect du droit des victimes.

Il travaillait fort et s'occupait de sa famille, alors il ne lui restait plus beaucoup de temps libre, mais il avait tout de même quelques loisirs favoris. Lorsqu'il était à Ottawa, il jouait au hockey avec ses collègues députés. Dans sa circonscription, il faisait du bénévolat pour le hockey mineur.

C'était un père de famille dévoué, et il adorait la musique. Je ne m'en serais jamais douté, mais j'ai appris que Jim était un incroyable violoniste. Il a déjà joué dans l'orchestre symphonique de Lethbridge et il chantait aussi.

Hommage

Certains députés n'ont peut-être pas eu la chance de connaître Jim parce qu'ils ont été élus pour la première fois il y a peu de temps, mais leurs pensées et leurs prières sont tout aussi importantes pour la famille de Jim, et je les remercie de leur soutien, au nom de la famille.

Je remercie tous les députés de leur gentillesse envers les amis de Jim à la Chambre.

Je voudrais vous remercier tout particulièrement, monsieur le Président, des dispositions que vous avez prises aujourd'hui.

J'espère que, dans les prochains jours, la douleur que nous ressentons cédera la place aux merveilleux souvenirs que Jim nous laisse comme ami, comme père et comme grand serviteur du public.

Le Parlement sort grandi d'avoir eu un député comme Jim, et nous sortons grandis de l'avoir connu.

Je remercie tout le monde de sa gentillesse aujourd'hui.

● (1410)

[Français]

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de tristesse que je m'adresse à vous aujourd'hui pour rendre hommage au député de la circonscription de Medicine Hat—Cardston—Warner, Jim Hillyer.

[Traduction]

Je voudrais tout d'abord remercier la chef de l'opposition de ses paroles chaleureuses et de nous avoir révélé des côtés de Jim qui étonneront beaucoup d'entre nous ici, moi le premier.

C'est un moment où nous devrions tous réfléchir au fait que nous ne nous connaissons pas tous autant que nous le devrions à la Chambre. Nous en apprenons plus sur nos collègues au fil des commentaires faits dans les médias et des discours que nous prononçons et devons prononcer à la Chambre, mais nous nous interrogeons rarement sur le vécu et l'expérience de vie que chacun d'entre nous apporte ici.

Si l'expérience tragique que nous vivons tous ensemble aujourd'hui — la perte d'un membre de la famille — doit avoir quelque chose de bon, faisons en sorte que ce soit de prendre un peu plus le temps de nous connaître, lorsque l'occasion se présente, que ce soit sur les patinoires de hockey ou les terrains de soccer ou quand nous allons prendre un verre après le travail à Ottawa, car nous sommes tous liés, nous tous ici, pour servir notre grand pays.

Comme nous tous, c'est avec stupéfaction et incrédulité que j'ai appris la mort de Jim ce matin. En raison de son jeune âge et du caractère soudain de son décès, la nouvelle a plongé la Colline du Parlement dans une infinie tristesse aujourd'hui. Je sais que cette tristesse demeurera un certain temps, car même si nous ne siégeons pas du même côté de la Chambre, nous faisons partie de la même famille parlementaire. Nous sommes ici, tous autant que nous sommes, au service de notre grand pays et Jim ne faisait pas exception. Il était un député estimé de son parti, un travailleur acharné et un ardent défenseur de sa collectivité.

[Français]

Nous nous souviendrons tous de la façon dont il a servi les Canadiens, avec énormément de passion et de conviction.

[Traduction]

La présence de Jim nous manquera sur la Colline aujourd'hui et tous les jours. Nous serons unis et nous nous soutiendrons dans le deuil. Au nom du gouvernement du Canada et de tous les Canadiens, je tiens à offrir mes plus sincères condoléances à Livi, l'épouse de

Jim, et à leurs quatre enfants. Qu'ils sachent que leur époux et père a très bien servi notre pays. Puissent-ils trouver la force dans la foi qui les nourrit durant cette période difficile.

Si la Chambre et le pays sont riches du large éventail de personnes et de voix qui servent la population, ce matin, nous sommes assurément appauvris par le décès de Jim.

[Français]

Repose en paix, Jim.

● (1415)

[Traduction]

L'hon. Thomas Mulcair (Outremont, NPD): Monsieur le Président, c'est avec un immense chagrin que nous avons appris aujourd'hui le décès de Jim Hillyer, et c'est avec une tristesse tout aussi grande que je prends la parole pour rendre hommage à notre collègue, un époux, un père et un parlementaire qui nous a quittés beaucoup trop tôt.

Catherine et moi tenons à exprimer nos plus sincères condoléances à son épouse, Livi, et à leurs quatre enfants.

[Français]

Notre famille parlementaire est en deuil aujourd'hui à la suite du décès de notre collègue Jim Hillyer. Catherine et moi tenons à exprimer nos plus sincères condoléances à sa femme, Livi, et à leurs quatre enfants.

[Traduction]

Jim était dévoué à sa famille, il défendait ses convictions politiques avec ardeur et il jouissait d'un appui indéfectible de la part des électeurs de sa circonscription. Sa présence nous manquera énormément.

Il était tellement dévoué envers les gens de sa circonscription que son personnel a même été honoré pour son service exemplaire, et la façon dont il parlait de son travail démontre qu'il se préoccupait vraiment des gens. Jim disait que la politique pouvait vraiment rendre le monde meilleur.

Pour souligner le travail acharné qu'il a réalisé avec les Premières Nations, la Blackfoot Canadian Cultural Society lui a même donné un nom autochtone: Api Stamiik, qui signifie « bison blanc ».

Jim laisse derrière lui une famille aimante et un héritage fondé sur son dévouement immense envers la population et une foi inébranlable. Voilà le souvenir que nous garderons de lui.

En cette bien triste journée, je tiens à offrir, au nom de tous les députés du NPD, mes plus sincères condoléances à toute sa famille, aux électeurs de sa circonscription, ainsi qu'à tous ses collègues du caucus conservateur. Il nous manquera énormément.

Qu'il repose en paix.

Hommage

[Français]

M. Rhéal Fortin (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, comme chaque élu ici à la Chambre, j'ai été attristé d'apprendre, ce matin, le décès du député de Medicine Hat—Cardston—Warner, notre collègue Jim Hillyer.

En mon nom personnel et au nom du Bloc québécois, je tiens à offrir mes plus sincères condoléances à sa famille, à sa conjointe, à ses quatre enfants, à ses proches, aux citoyennes et aux citoyens de sa circonscription, ainsi qu'aux membres de son caucus.

Le décès de notre collègue nous rappelle l'aspect profondément humain du travail que nous accomplissons à la Chambre.

Derrière nos débats et nos rôles publics, il y a des êtres humains qui se réunissent ici pour débattre d'idées, certes différentes, mais toujours dans le respect, autour d'une valeur fondatrice incontournable, la démocratie.

Jim Hillyer nous a quittés dans l'exercice de ses fonctions, loin des siens, en travaillant d'arrache-pied pour son monde et pour sa région.

J'adresse mes sincères condoléances à toute sa famille.

[Traduction]

Merci, Jim.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je remercie tous mes collègues qui sont ici aujourd'hui. Je tiens tout particulièrement à exprimer mes condoléances à tous les députés du caucus conservateur. J'ai été profondément touchée par les paroles de la chef de l'opposition officielle, alors qu'il nous faut composer avec le choc énorme d'avoir perdu un ami et collègue.

Je considérais Jim Hillyer comme un ami. Nous avons travaillé ensemble à la Chambre. Il y a, heureusement, assez de moments non partisans, de sorte que j'ai eu l'immense plaisir de le connaître.

Je crois que le fait qu'il a insisté pour être ici le jour du budget illustre bien son profond sens du devoir. Son engagement à l'égard de la Chambre et des habitants de sa circonscription est indéniable.

Je ne veux pas abuser du temps des députés. Je crois que nous sommes du même avis que le très honorable premier ministre. La communauté parlementaire est un milieu tissé serré. C'est un moment où nous devrions tous réfléchir au fait que nous ne nous connaissons pas suffisamment.

Nous sommes unis aujourd'hui par des réalités incontournables: la fragilité de la vie, la certitude que nous mourrons tous un jour et, pour bon nombre d'entre nous, la foi et l'espoir d'un autre monde. Tout ce que nous pouvons souhaiter, c'est profiter pleinement de cette vie trop courte qui nous est accordée. Notre ami Jim Hillyer y excellait, tout comme son épouse, Livi, et ses quatre magnifiques enfants, London, Taylor, Asia et Nation. J'espère que la famille de Jim sentira tout l'amour et les condoléances que nous lui envoyons en cette période de deuil, un deuil que nous vivons aussi.

Repose en paix, Jim Hillyer, mon cher ami.

● (1420)

Le Président: J'invite les députés à se lever pour observer un moment de silence en l'honneur de notre regretté collègue Jim Hillyer.

[La Chambre observe un moment de silence.]

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, c'est avec une profonde tristesse, vu le décès tragique de notre collègue Jim Hillyer, que je prends aujourd'hui la parole. J'ajoute ma voix à celle de mes collègues et prie sa femme et ses enfants de croire à toute ma sympathie.

Il y a eu des discussions entre les partis, et j'ai bon espoir que nous pourrions régler deux brèves questions de procédure avant que la Chambre ne s'ajourne.

Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante: que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, le jeudi 24 mars 2016, la Chambre étudie le projet de loi C-7, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique et d'autres lois et comportant d'autres mesures, à l'étape de la deuxième lecture, et que, lorsque plus aucun député ne se lèvera pour prendre la parole ou à la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement, selon la première éventualité, toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi soit réputée mise aux voix et la motion portant deuxième lecture du projet de loi soit réputée adoptée avec dissidence.

Le Président: Le ministre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'hon. Dominic LeBlanc (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je trouve regrettable qu'en un jour comme aujourd'hui, nous ne puissions pas obtenir un consentement unanime.

Je propose donc, avec l'appui de la ministre de la Justice:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

● (1425)

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures.

(La séance est levée à 14 h 26.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 23 mars 2016

Jim Hillyer		Mme May (Saanich—Gulf Islands).....	1931
Mme Ambrose	1929	Le Président	1931
M. Trudeau	1930	M. LeBlanc.....	1931
M. Mulcair	1930	Motion.....	1931
M. Fortin	1931		

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>